



Réf. Farde e-Assemblées : 2393181

N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/03/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable «Héliport-Anvers».- Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission de Quartier.-
(Réf. : 20210318).

Le Conseil communal,

Considérant la lettre, datée du 12 novembre 2020, du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale communiquant au Collège l'attribution d'un nouveau Contrat de Quartier Durable, dénommé « Héliport-Anvers » ;

Considérant l'Ordonnance organique du 6 octobre 2016, relative à la revitalisation urbaine, imposant la constitution d'une Commission de Quartier et d'un Règlement d'ordre intérieur qui en définit le fonctionnement ;

Considérant l'approbation par le Collège en date du 11 février 2021 de la composition et de la liste des membres de la Commission de Quartier du Contrat de quartier durable Héliport-Anvers, constituée sur base d'un large appel à candidatures ;

Considérant qu'une première Commission de Quartier a été organisée sous forme de vidéoconférence en date du 4 mars 2021, qu'à cette occasion un projet de Règlement d'ordre intérieur a été présenté, et que les membres de la Commission de Quartier ont eu l'occasion d'exprimer leurs questions et commentaires sur celui-ci ;

Considérant qu'à la suite de la Commission de Quartier du 4 mars 2021, les commentaires des membres de la Commission de Quartier ont été pris en compte dans le Règlement d'ordre intérieur ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique

Le Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission de Quartier du Contrat de Quartier Durable HÉLIPIPORT-ANVERS est adopté.

Annexes :

[Règlement d'Ordre Intérieur \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)